

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1118

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

442 771 978 RCS Montpellier.

ITAC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : Allée du Mas de Rochet, 34170 Castelnau-le-Lez.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : LES JARDINS DE SOPHIA Société par actions simplifiée au capital de 113.855 euros, Allée du Mas de Rochet – 34170 Castelnau-le-Lez, 349 490 094 RCS Montpellier ITAC Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros Allée du Mas de Rochet – 34170 Castelnau-le-Lez, 442 771 978 RCS Montpellier AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE ITAC PAR LA SOCIETE LES JARDINS DE SOPHIA 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société ITAC dont la transmission à la société LES JARDINS DE SOPHIA est prévue : - Montant de l'actif : 1.259.616 euros - Montant du passif : 869.989 euros - Montant de l'actif net : 389.627 euros 2. Rapport d'échange des droits sociaux : le rapport d'échange des actions est fixé à 20 actions de la société LES JARDINS DE SOPHIA pour 1 action de la société ITAC, soit 20.000 actions de la société LES JARDINS DE SOPHIA pour 1.000 actions de la société ITAC. La société LES JARDINS DE SOPHIA procèdera donc à une augmentation de son capital social d'un montant de 113.855 euros, pour le porter de 113.855 euros à 227.710 euros, par création de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5,69275 euros chacune. 3. Montant prévu de la prime de fusion : Le montant des apports s'élevant à 389.627 € euros et le montant de l'augmentation de capital de la société absorbante s'élevant à 113.855 euros, il est prévu une prime de fusion d'un montant de 275.772 euros. 4. Projet de traité de fusion signé en date du 21 novembre 2022 et pris en dépôt au RCS de Montpellier en date du 22 novembre 2022 pour chacune des sociétés participant à l'opération, lequel annule et remplace le projet de traité signé le 17 novembre 2022 et pris en dépôt le 21 novembre 2022..